

Règlement officiel

Val Tho Fitness Racing

Dimanche 5 avril 2026

1. Présentation de l'épreuve :

Le **Val Tho Fitness Racing** est une compétition sportive combinant course à pied et ateliers fonctionnels inspirée du format HYROX, organisé par la Sogevab.

L'épreuve vise à tester les capacités physiques complètes des participants, incluant endurance, force, agilité et résistance mentale, dans un esprit sportif et convivial.

2. Organisateur :

Le **Val Tho Fitness Racing** est organisé par :

Sogevab - 65 Place des Arolles - Le Board, Val Thorens - 73440 LES BELLEVILLE
04.79.00.00.18 - evenements@sogevab.com

3. Format de la course :

- Enchaînement de segments de course à pied
- Chaque segment de course est suivi d'un atelier physique
- Pour être classé finisher, les participants doivent réaliser le parcours dans son intégralité.

Le détail des distances, des ateliers et des pénalités sera communiqué sur la page internet officielle de l'événement.

4. Conditions de participation :

- Être âgé de 18 ans minimum le jour de la compétition
- Être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve,
- Être parfaitement entraîné pour cela et savoir gérer son effort à 2300m d'altitude,
- Être en bonne condition physique et apte à pratiquer des efforts intenses (sans contre-indication médical),
- Avoir acquis une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve,
- Être inscrit via le formulaire officiel et avoir réglé les frais d'inscription,
- Accepter le présent règlement.

5. Catégories :

Le **Val Tho Fitness Racing** est ouvert uniquement à la catégorie double Open/Amateur. Les Binômes peuvent se constituer de la manière suivante :

- Homme et Homme
- Femme et Femme
- Mixte (Femme et Homme)

L'organisation se réserve le droit d'adapter les catégories selon le nombre d'inscrits.



6. Tarifs de la compétition :

Nombre d'équipes maximum	Abonné(e)*	Non Abonné(e)
296 participants	40€/participant	45€/participant

**Est considéré(e) comme Abonné(e), une personne ayant un abonnement saison (toutes disciplines confondues) souscrit au sein de la Sogevab (établissements : La Belle Vie, La Bulle, Le Break et Le Board) sur la saison 2025-2026.*

Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne. Il n'est pas possible de procéder à une inscription sur place. La clôture des inscriptions est fixée J-10 avant l'événement.

7. Règles générales de course :

A. Programmation de l'épreuve

Les départs s'effectuent selon les créneaux horaires renseignés sur la plateforme d'inscription. Un départ de 4 équipes (8 participants) est annoncé toutes les 15 minutes. Une fois votre créneau choisi, vous devrez vous y tenir : si vous êtes en retard, il ne sera pas possible de choisir un autre créneau ce qui donnera lieu à une disqualification.

Créneau n°1 - Matin : 12 départs possibles toutes les 15 minutes (48 équipes)

Créneau n°2 - Après-midi : 12 départs possibles toutes les 15 minutes (48 équipes)

Créneau n°3 - Soirée : 17 départs possibles toutes les 15 minutes (56 équipes)

B. Parcours

Le parcours doit être réalisé dans l'ordre défini par l'organisation. Toute sortie volontaire du parcours entraînera une disqualification.

Les deux membres de l'équipe doivent obligatoirement rester ensemble sur la partie course. Sur les ateliers, ils peuvent se relayer. Toutefois, une épreuve ne pourra être commencée que si les deux coéquipiers sont présents.

Un écart maximum de 10 secondes est autorisé entre les deux coureurs lors du passage entre la course et un atelier. Si cet écart dépasse 10 secondes, une pénalité sera appliquée au binôme.

1. Course à Pied (6 tours – 768m) + SkiErg (1000m),
2. Course à Pied (6 tours – 768m) + Sled Push (40m),
3. Course à Pied (6 tours – 768m) + Sled Pull (40m),
4. Course à Pied (6 tours – 768m) + Burpee Broad Jumps (80m),
5. Course à Pied (6 tours – 768m) + Rowing (1000m),
6. Course à Pied (6 tours – 768m) + Farmers Carry (180m), (16kg Femme - 24kg Homme - Mixte)
7. Course à Pied (6 tours – 768m) + Sandbag lunges (90m), (10kg Femme - 20kg Homme - Mixte)
8. Course à Pied (6 tours – 768m) + Wall Balls (100). (4 kg Femme - 6 kg Homme - Mixte)

Les distances pourront varier le jour de la compétition.

Chaque atelier doit être réalisé selon les standards techniques imposés. Les poids sont adaptés selon les catégories.

C. Pénalités

- Des pénalités peuvent être appliquées en cas de non-respect des standards ou de tricherie



- Une équipe de juge, postée sur chaque atelier, veillera à ce que tous les coureurs terminent la course de manière correcte et respecte les consignes des différentes épreuves,
- En cas de mauvaise exécution, l'arbitre peut demander une répétition ou appliquer une pénalité,

Le détail des distances, des ateliers et des pénalités sera communiqué sur la page internet officielle de l'événement.

8. Chronométrage et Classement :

- Le chronométrage est réalisé par un système officiel fourni par l'organisation.
- Le classement est établi selon le temps total pour compléter l'ensemble du parcours.
- Il incombe au coureur de porter sa puce de chronométrage à la cheville à tout moment pendant la course. Le non-respect de cette règle entraînera un résultat "N'a pas pris le départ" (DNS) au classement.
- Seuls les participants ayant terminé tous les ateliers et segments de course seront classés.

Catégorie	Podiums	Médailles Finishers
Femme/Femme	3 Premiers duo	A tous les participants terminant la course
Homme/Homme	3 Premiers duo	
Mixte	3 Premiers duo	

La remise des prix est programmée dès que le dernier duo aura franchi la ligne d'arrivée. Elle devrait avoir lieu aux alentours de 20H00 dans l'Arena du Board (si le dernier duo termine la compétition plus tôt, elle sera avancée. Idem si le dernier duo finit plus tard, elle sera retardée). Les 3 premiers duos de chaque catégorie seront récompensés.

9. Responsabilité et Sécurité :

Chaque participant reconnaît participer sous sa propre responsabilité et déclare être apte médicalement à l'effort. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de :

- Blessure, chute, malaise ou incident de santé,
- Perte, vol ou dégradation de biens personnels
- Dommages matériels ou corporels causés à soi-même ou à autrui.
- Toute décision médicale prise par les secours ou les arbitres est sans appel.

Chaque participant s'engage à :

- Respecter les consignes des organisateurs et des arbitres
- Adapter son effort à sa condition physique
- Ne pas utiliser de produits dopants ou substances interdites
- Respecter les standards de mouvement annoncés le jour de la course.
- Signaler toute blessure ou problème médical

L'organisation se réserve le droit d'arrêter un participant si son état de santé le nécessite.

10. Matériel et Valeurs :

- Une tenue sportive adaptée est obligatoire,
- Le port de chaussures de sport propre est obligatoire,
- La magnésie liquide est autorisée (la magnésie en poudre ne l'est pas).



L'organisation se réserve le droit de vérifier et de refuser tout équipement jugé dangereux ou inadapté. Le matériel nécessaire aux ateliers est fourni par l'organisation.

Le Val Tho Fitness Racing se déroule dans un esprit de respect, de dépassement de soi et de fair-play. Tout comportement antisportif, dangereux ou irrespectueux pourra entraîner une exclusion de l'épreuve.

11. Annulation ou modification :

Toute inscription au Val Tho Fitness Racing implique l'acceptation complète du présent règlement. Tout engagement coureur est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation. L'organisation se réserve le droit de modifier le format de l'épreuve ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure, conditions météorologiques défavorables ou contraintes de sécurité.

12. Assurance :

A. Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance (n°128 440 363) souscrite auprès de MMA IARD.

B. Assurance dommages corporels

Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

13. Droit à l'image :

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. **Les photos individuelles prises lors de l'événement seront utilisées à des fins de reconnaissance de dossards et faciales pour le traitement des photos sur le site SPORT PXL (achat de photo participant en ligne). Si un participant souhaite s'y opposer, il peut le faire en envoyant un courriel a evenement@sogevab.com.**

14. Données personnelles :

Selon la réforme de la "Loi Informatique et Liberté" par l'entrée en vigueur du RGPD le 25 mai 2018 au sein de l'Union Européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site boutique.sogevab.com ou lors de votre inscription en présentiel. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'en faire la demande par courriel à l'adresse info@sogevab.com ou par voie postale à Sogevab, Le BOARD 65 Place des Arolles, Val Thorens, 73440 LES BELLEVILLE. Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire de ce bulletin d'inscription, en ligne ou non, sont utilisées par la Sogevab uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services liés à votre inscription et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers. L'intégralité de notre politique de confidentialité et de protection des données à caractère personnel est consultable sur notre site internet.

15. Force majeure :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité au titre de la force majeure.

16. Annulation :

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Le 03/03/2026